



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Le fait de nous passer commande, implique l'acceptation par le client des conditions générales de vente.

COMMANDES, PROPOSITIONS ET DEVIS

Toutes les commandes doivent nous être adressées par écrit. La mention signée « bon pour accord » sur un devis fait foi de bon de commande. Le délai de validité de nos propositions est fixé à 1 mois. Passé ce délai, les prix pourront être révisés en fonction des nouveaux tarifs en vigueur. Le remplacement des consommables n'est jamais inclus dans nos devis : leurs échanges seront facturés en sus du devis. Sauf accord particulier écrit, tout établissement d'un devis entraînera une facturation d'une heure de main d'oeuvre majorée des frais de pièces et accessoires nécessaires à l'établissement du devis. En cas de refus de devis, les frais de retour et d'emballage sont à la charge du client en sus d'une heure de main d'oeuvre. Les prestations relatives à l'étude et à la réalisation d'une adaptation ou d'une configuration d'un produit ainsi qu'à son installation ou sa mise en service, sont limitées à celles spécifiées dans nos devis. Si les livraisons sont échelonnées ou reportées à la demande du client, nos prix pourront être actualisés en fonction des derniers tarifs en vigueur.

LIVRAISON

Les délais de livraison éventuellement spécifiés dans nos devis et propositions sont donnés à titre indicatif. En cas d'impossibilité de fournir tel ou tel produit ou service, comme de livrer dans un délai convenu, il ne pourra être réclamé de dommages et intérêts. Nos matériels voyagent aux risques et périls du client, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port ou contre remboursement. Il appartient au client de faire toutes les réserves nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre les transporteurs en cas d'avaries ou de manquants.

TARIFS ET FACTURATION

Nos tarifs s'entendent T.V.A incluse. Les prix peuvent être établis sur la base de montants forfaitaires, ou détaillés selon les taux horaires de main d'oeuvre majorés de tous les frais annexes (pièces, accessoires,...). Les frais de transports ou d'emballage sont à la charge du client. Dans le cas d'une intervention sur site, les frais de séjour et de déplacement y compris les temps de transports de notre personnel, ainsi que les frais liés à l'accès dans leur environnement, sont à la charge du client. Le taux de T.V.A. définitivement applicable sera celui en vigueur à la date de facturation. Toute demande de facture en exonération de taxes, devra se conformer aux règles du code général des impôts.

PAIEMENTS

Sauf accord particulier, toutes nos factures sont payables comptant, net et sans escompte.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, toutes les sommes dues, même à terme, deviendront de plein droit immédiatement exigibles et porteront intérêt au taux de la base bancaire de la banque du fournisseur majoré de 6 points, applicable au premier jour de chaque mois de retard, plus taxes. À défaut de paiement, la vente de tout ou partie des matériels dont le prix n'a pas été entièrement payé, pourra être déclarée résolue de plein droit. Dans le cas où le client agit lui-même en prestataire pour un client final, le fournisseur se réserve le droit de contacter directement le client final en vue d'obtenir le règlement direct et de réaliser les prestations directement.

En cas de non paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10% avec un minimum de 38,11 euros sans préjudice des intérêts de retard prévus ci-dessus.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après une expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou une partie du marché.

RESERVE DE PROPRIETE

En outre, la propriété des matériels vendus ne sera transférée au client qu'après complet paiement du prix, même en cas de report d'échéance. Nos clients ne devront pas altérer ou supprimer les signes d'identification de ces matériels et de leurs emballages, dont ils autorisent la vérification à tous moments. Ils supporteront les dommages que ces matériels pourront subir ou occasionner.

RECETTES

Les opérations de recettes éventuellement prévues dans les commandes sont effectuées aux frais du client et doivent faire l'objet d'un procès verbal signé par les deux parties. Elles devront être réalisées dans les 15 jours de notre notification de mise à disposition.

GARANTIES DE PRODUITS

Sauf accord particulier, nos prestations sont garanties 3 mois, pour un défaut de même nature que le défaut initial et pour les mêmes symptômes. La garantie de la réparation est limitée à la main d'oeuvre et au remplacement des pièces déjà remplacées lors de la réparation initiale. Les systèmes dont la garantie constructeur est inférieure à 3 mois bénéficient du délai de garanties de leurs constructeurs. Les consommables et pièces d'usure ne bénéficient d'aucune garantie. La garantie ne couvre pas les détériorations qui proviendraient du non respect des prescriptions d'utilisation, d'une négligence, d'une cause étrangère au produit (surtension, atmosphère agressive,...) ou de toute modification ou intervention du client ou d'un tiers sans notre accord écrit. Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance. Le délai de garantie court soit à compter de la livraison, soit à compter de la mise en service quand elle est effectuée par notre société. Nos clients bénéficient, en outre, des dispositions des articles 1641 et suivants du code civil relatifs à la garantie légale.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de contestation, seul le tribunal de grande instance de Béthune statuant commercialement sera compétent.

PARTICULARITES SPECIFIQUES AU COMPTOIR GRAND PUBLIC

La facturation minimum est de 1 heure de main d'oeuvre augmentée du forfait de prise en charge, emballage et nettoyage. Au-delà d'une heure, les tarifs s'appliquent par tranche de 30 minutes. Les tarifs applicables sont affichés en magasin.

Le client ayant déposé un matériel dans notre société reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente. L'enregistrement du matériel par nos soins prend valeur d'acceptation par le client de ces conditions générales de vente.